

ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT LOUP GEANGES 2019
JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT

Reporter le montant par semaine et par enfant correspondant à votre quotient familial (cf. grille tarifaire du règlement intérieur)	Inscription des enfants dans l'ordre décroissant : du plus grand au plus petit. Les plus de 12 ans ne sont pas concernés par la réduction.	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	Supplément camping	TOTAL	
	NOM							
	Prénom							
	Classe en 2018/2019							
	Sexe (F/G)							
Semaine 1 du 8 au 12 juillet 2019	Maternelles					X		
	De CP à CM ₁ (inclus)							
	CM ₂ et 6 ^{ème}							
Semaine 2 du 15 au 19 juillet 2019	Maternelles					X		
	De CP à CM ₁ (inclus)							
	CM ₂ et 6 ^{ème}							
Semaine 3 du 22 au 26 juillet 2019	Maternelles					X		
	De CP à CM ₁ (inclus)							
	CM ₂ et 6 ^{ème}							
Semaine 4 du 29 juillet au 2 août 2019 <small>(sous réserve du nombre d'inscrits)</small>	Maternelles					X		
	De CP à CM ₁ (inclus)							
	CM ₂ et 6 ^{ème}							
SOUS-TOTAL 1 (semaines 1/2/3)								
Forfait garderie par semaine (7 €/semaine/enfant)		nombre d'enfants X nombre de semaines réservées (sem 1/2/3) _____ X 7 € =						
SOUS-TOTAL 2 (semaines 1/2/3)								
Adhésion annuelle obligatoire par famille							10 €	
MONTANT DÛ (semaines 1/2/3)								
Mode de règlement		<input type="checkbox"/> chèque bancaire _____ € Nombre de chèques _____ (à l'ordre de Accueil de loisirs St Loup Géanges)		1 ^{er} encaissement (15 mai) _____ € 2 ^e encaissement (15 juin) _____ € 3 ^e encaissement (15 juillet) _____ € 4 ^e encaissement (10 août) _____ €				
<input type="checkbox"/> espèces _____ € <input type="checkbox"/> chèques vacances _____ € (nombre : _____ X 10 € - _____ X 20 €) <i>En cas de paiement par chèques vacances, la différence n'est pas remboursée.</i>								
SEMAINE 4 (ouverture selon le nombre d'inscrits- règlement à part)								
SOUS-TOTAL 1 (semaine 4)								
Forfait garderie par semaine (7 €/semaine/enfant)		nombre d'enfants _____ X 7 € =						
SOUS-TOTAL 2 (semaine 4)								
Adhésion annuelle obligatoire par famille (10 € - si non réglée pour les semaines 1/2/3)								
MONTANT DU (semaine 4)								
Mode de règlement		<input type="checkbox"/> chèque bancaire _____ € _____ € (à l'ordre de Accueil de loisirs St Loup Géanges)		1 ^{er} encaissement (15 mai) _____ € 2 ^e encaissement (15 juin) _____ € 3 ^e encaissement (15 juillet) _____ € 4 ^e encaissement (10 août) _____ €				
<input type="checkbox"/> espèces _____ € <input type="checkbox"/> chèques vacances _____ € (nombre : _____ X 10 € - _____ X 20 €) <i>En cas de paiement par chèques vacances, la différence n'est pas remboursée.</i>								

NB : ce document ne vaut pas attestation de présence, celle-ci sera délivrée à la fin du séjour sur demande

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs.

date : / / 2019

	Père	Mère	Tuteur légal
NOM Prénom			
Signature			